

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dispose du plus vaste massif forestier national



Avec 2,8 millions d'hectares, la future région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dispose du massif forestier le plus étendu de France métropolitaine. Du pin maritime des Landes de Gascogne aux sapins, épicéas et douglas du Massif central, en passant par les peupleraies des Charentes, les chênaies de la Dordogne et les hêtraies pyrénéennes, la région abrite une grande diversité d'essences et de peuplements. Constituée à 90 % de propriétés privées, la forêt d'ALPC fournit quelque 10 millions de m³ de bois chaque année. Première région française pour la récolte et le sciage du pin maritime, elle se positionne également comme un acteur de premier plan pour l'exploitation du douglas, du châtaignier ou encore du peuplier.

Avec plus de 50 000 salariés, la filière forêt-bois devance, en nombre d'emplois, l'industrie aéronautique en ALPC. Le chiffre d'affaires dégagé par les entreprises du secteur avoisine les quelque 10 milliards d'euros, au 1^{er} rang des régions françaises. Contrairement au niveau national, le solde de la balance commerciale de la filière forêt-bois est positif et en progression. Le massif des Landes de Gascogne, premier massif cultivé d'Europe, fait l'objet d'un plan de soutien gouvernemental pour la reconstitution de 200 000 hectares suite aux conséquences de la tempête Klaus de 2009. Il représente un enjeu régional et national pour la filière forêt-bois.

Avec plus de 2,8 millions d'hectares de surfaces boisées, la forêt d'ALPC est la plus vaste de France métropolitaine, devant Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Si les feuillus dominent, les résineux occupent 38 % du territoire régional forestier (contre 28 % au niveau national).

La prédominance du pin maritime, présent principalement sur le massif des Landes de Gascogne, explique cet écart avec le niveau national. A lui seul, il couvre une superficie d'environ 820 000 ha, comparable aux surfaces en chêne dans la région.

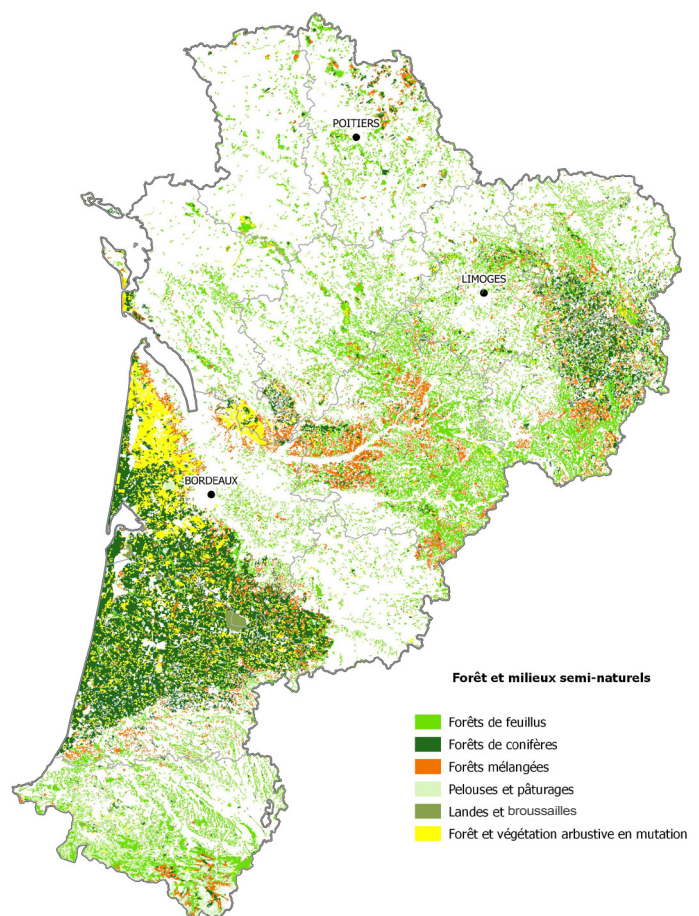
Outre le chêne et le pin maritime, la région abrite de nombreux peuplements de châtaigniers : ils constituent la deuxième essence de feuillus la plus représentée en surface avec plus de 250 000 ha. La région possède également 17 % des surfaces nationales de douglas et 6 % de celles de sapin et épicéa.

Une ressource diversifiée et concentrée sur des massifs assez homogènes

Il est possible de distinguer quatre zones assez homogènes par la composition des peuplements dominants. Les Landes de Gascogne, plus grand massif forestier d'Europe, s'étendent sur plus d'un million d'hectares sur un vaste triangle entre la Gironde, les Landes et l'ouest du Lot-et-Garonne. Ces peuplements à 85 % composés de pin maritime majoritairement conduits en monoculture, représentent 73 millions de m³, soit 55 % des volumes sur pied de conifères de la région. Durement affecté par les tempêtes de 1999 et 2009, le massif gascon est aujourd'hui en voie de reconstitution.

Le deuxième massif en terme de surface est situé sur les plateaux du Haut Limousin. Couvert à 70 % de feuillus, il abrite également l'essentiel de la ressource en douglas et des peuplements de sapin/épicéa régionaux. Il représente 26 millions de m³ de bois sur pied. L'exploitation de ces essences permet d'alimenter localement une filière dynamique et performante.

Le massif des Landes de Gascogne est le plus grand d'Europe



Source : Corinne Land Cover 2006

ANALYSES & RÉSULTATS

La Vienne, la Charente, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les zones de faibles altitudes de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne forment une troisième zone caractérisée par la prédominance des peuplements feuillus (plus de 85 %). Avec 114 millions de m³, ce territoire possède la moitié du volume sur pied régional en chêne et en hêtre, et plus du tiers en châtaignier. Cette ressource feuillue est assez peu mobilisée et de qualité parfois hétérogène (nombreux taillis issus d'accrus spontanés sur d'anciennes terres agricoles). Enfin dans les plaines alluviales des Deux-Sèvres, des Charentes et du Lot-et-Garonne, on trouve d'importantes peupleraies.

Plus de 90 % de la surface forestière est privée

Plus de 90 % des surfaces forestières d'ALPC sont privées, soit 20 points de plus qu'au niveau national. En 2012, plus de 250 000 propriétaires forestiers privés de plus d'un hectare gèrent quelque 2,6 millions d'ha. Ce sont à 85 % des personnes physiques. Les personnes morales (groupements forestiers, associations, sociétés civiles...) ne représentent que 5 % des propriétaires privés mais détiennent en moyenne de plus grands domaines (41 ha) et leur proportion tend à augmenter depuis une décennie.

Plus de 920 000 ha des forêts en ALPC sont couverts par un document de gestion agréé (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles), soit plus du tiers des surfaces forestières. Cette proportion, relativement équivalente au niveau national, masque des disparités selon les massifs considérés. Ainsi, dans le massif landais, les propriétés, moins morcelées, sont couvertes pour plus de la moitié de leur surface par un document de gestion durable. A l'inverse, seules 20 % des surfaces forestières de Corrèze, Creuse, Dordogne ou Haute-Vienne, majoritairement feuillues et de taille plus modeste, possèdent un document de gestion agréé.

230 000 hectares de forêts publiques

Bien que minoritaire, la forêt publique couvre une surface non négligeable de 230 000 ha. Elle est surtout présente sur la bande littorale atlantique. Pour partie issue de plantations conduites à la fin du XIX^{ème} siècle pour contenir l'avancée duniaire, cette forêt en majorité domaniale, est gérée par l'Office National des Forêts.

La forêt pyrénéenne est principalement publique, de manière plus prégnante en montagne (75 % de forêts publiques) que sur le piémont (25 %). Sur certains terrains difficiles, on peut noter la présence de boisements domaniaux réalisés dans le cadre des travaux de restauration des terrains en montagne réalisés au début du siècle pour réduire les risques d'érosion torrentielle.

Certains massifs classés à haut risque feux de forêt

L'importance du risque feux de forêt est corrélé à la présence des résineux et principalement du pin maritime. Le massif des Landes de Gascogne est soumis à l'ordonnance du 28/04/1945, qui rend obligatoire les associations syndicales agréées de défense des forêts contre l'incendie à l'intérieur de son périmètre. La pression feux de forêt y est très importante avec plus de 1 000 départs de feux par an en moyenne depuis 30 ans.

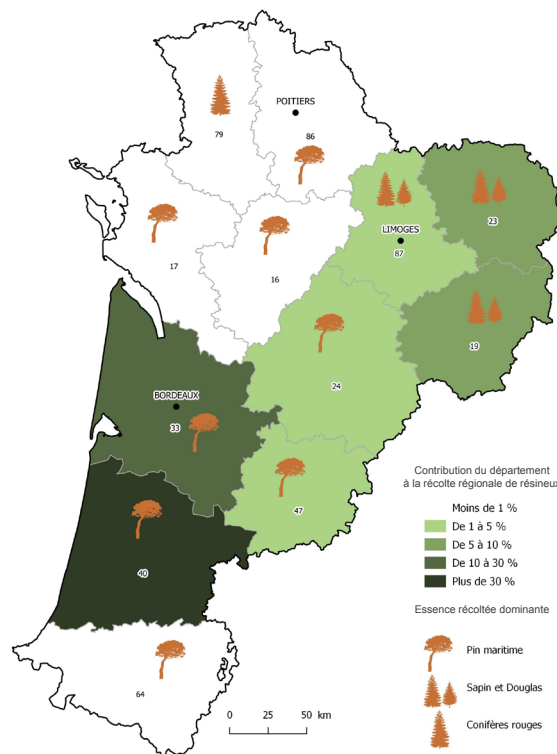
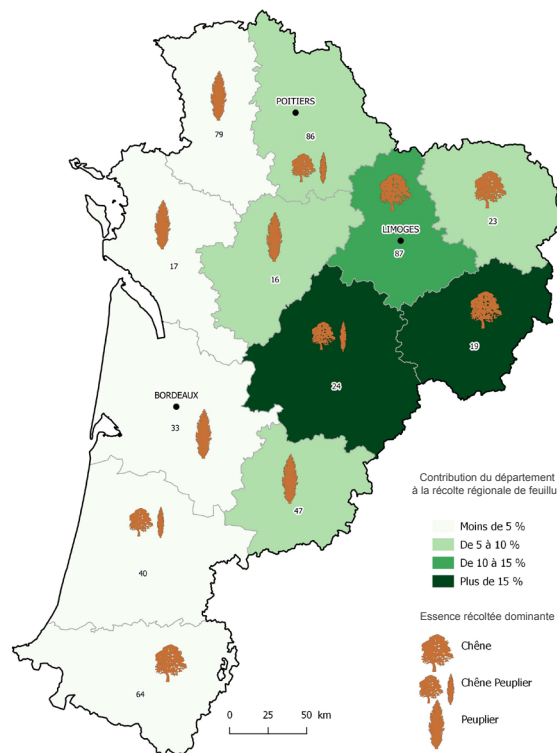
9,7 millions de m³ récoltés en 2013

La plus grande région forestière de France en surface est aussi celle où les récoltes de bois sont les plus importantes en volume. En 2013, les prélèvements de bois ont atteint 9,7 millions de m³ (bois ronds sur écorce), soit plus du quart de la récolte nationale. La région est ainsi la première pour les volumes récoltés devant Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine et Auvergne - Rhône-Alpes.

Le pin maritime représente, à lui seul, 60 % des prélèvements (hors bois énergie) et près de 90% de la récolte nationale pour cette essence. Il place ALPC en tête des régions françaises pour la récolte des résineux.

La région contribue également à 13 % de la récolte française de conifères rouges (douglas principalement) et 7,5 % de celle de sapin et épicéa. La récolte de ces résineux est localisée pour neuf dixièmes dans les départements de Haute-Vienne, Creuse et Corrèze.

Le pin maritime et le chêne sont les principales essences récoltées



Source : Enquête annuelle de branche 2013

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dispose du plus vaste massif forestier national

Si la récolte de résineux domine largement, ALPC se place cependant au deuxième rang national après Alsace - Champagne-Ardennes - Lorraine pour les prélèvements feuillus, avec 1,5 million de m³/an. Le chêne, le châtaignier et le peuplier sont les essences les plus mobilisées. Les départements de Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne sont les premiers contributeurs.

72 % de récoltes issues de bois certifiés

Sur l'ensemble de la récolte, près de 7 millions de m³ de bois sont issus de forêts certifiées « gérées durablement » (label PEFC majoritairement présent au niveau régional). Cette proportion atteint 72 % de la récolte totale et positionne la région en tête pour cet indicateur, loin devant la moyenne nationale de 50 %.

25 % du bois d'œuvre récolté en France

Sur l'année 2013, les forêts régionales ont fourni quelque 4,8 millions de m³ de grumes et billons destinés au sciage, soit le quart du volume de bois d'œuvre français. Représentant 88 % des volumes de bois d'œuvre récoltés, les résineux tirent largement l'économie forestière régionale. Ils interviennent notamment dans la fabrication d'emballages (palettes, caisses) et dans une moindre mesure dans la construction (menuiserie, charpente) ou la production de bois profilés (lames pour parquet et lambris, moulures et baguettes).

Loin derrière, le peuplier et le chêne constituent la majorité des feuillus récoltés pour du bois d'œuvre. Le Lot-et-Garonne, la Gironde, la Charente et la Vienne concentrent presque 60 % des volumes récoltés. Le peuplier, majoritairement utilisé pour la fabrication d'emballages, concerne la moitié du bois d'œuvre feuillu, tandis que le chêne, destiné notamment à la menuiserie, en représente un tiers.

38 % du bois d'industrie national

Le bois d'industrie exploité en 2013 totalise 3,6 millions de m³. Le pin maritime constitue 70 % de ce volume. Il entre dans la fabrication de pâte à papier et de panneaux de particules, industries majoritairement implantées sur ou en périphérie du massif des Landes de Gascogne. La région fournit au total 38 % des bois d'industrie français.

Une montée en puissance du bois énergie

Comme au niveau national, la récolte de bois énergie (hors autoconsommation par les ménages, difficilement quantifiable) est en progression constante depuis 5 ans. En 2013, la hausse atteint 30 % par rapport à 2012, témoignant d'une forte accélération des besoins en biomasse. La région représente 15 % des récoltes de bois énergie en France. Toutefois, elle destine une part moindre de ses récoltes aux usages énergétiques par rapport au niveau national (10 % contre 20 %).

Le quart de la production nationale de sciages

Avec un peu plus de 2 millions de m³ de bois sciés et livrés aux ateliers de transformation, la production régionale de sciages contribue au quart de la production nationale. La région se positionne ainsi à la première place pour les volumes sciés devant Auvergne - Rhône-Alpes (23 % des volumes nationaux) et Alsace - Champagne-Ardennes - Lorraine (18 %). La région contribue à 28 % de la production nationale de sciages de conifères et 11 % de sciages de feuillus. 65 % des volumes sciés sont certifiés issus de « forêts gérées durablement ». Cette part est nettement supérieure à la moyenne nationale (39 %).

92 % des volumes sciés portés par les résineux

Le pin maritime est la première essence sciée en ALPC : il totalise à lui seul 65 % des volumes sciés régionaux et 92% des sciages nationaux

pour cette essence. Sans surprise, les unités des Landes, de la Gironde, et dans une moindre mesure, celles de Lot-et-Garonne et Charente-Maritime, dominent pour la production de sciages de pin maritime.

L'épicéa et le douglas, qui participent respectivement à 16 % et 8 % des sciages régionaux, sont principalement transformés dans des unités de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. En totalisant un cinquième des sciages de douglas en France, la région ALPC se classe en outre en deuxième position pour cette essence.

Des sciages feuillus non négligeables

Bien que la part des feuillus sciés en ALPC soit relativement modeste (7% du volume régional), en baisse constante et inférieure de 10 points à la moyenne nationale, les sciages feuillus sont loin d'être négligeables.

Peuplier et chêne représentent respectivement 19 % et 11 % des volumes sciés en France. ALPC se distingue également en occupant la première place pour les sciages de châtaignier.

Avec 42 000 m³ sciés en 2013, la Dordogne est le département où les sciages de feuillus sont les plus importants dans la région, quelle que soit l'essence considérée. Portées par les sciages de peuplier et de chêne, les Deux-Sèvres et la Charente occupent également des places de premier ordre au niveau régional pour cet indicateur.

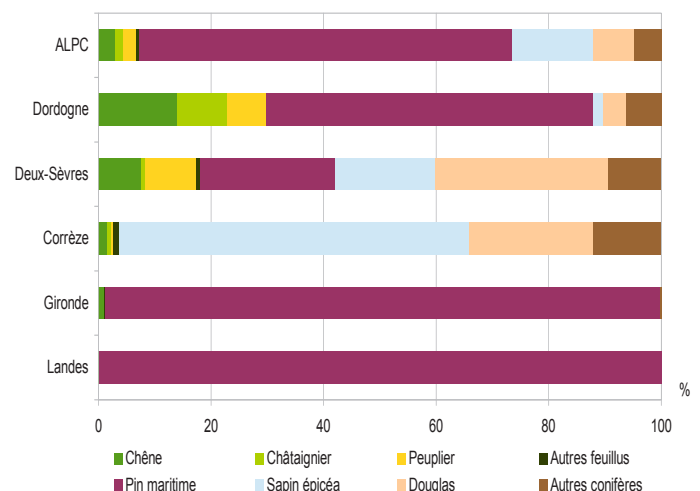
Plus de 50 000 salariés dans la filière forêt-bois

De l'amont (sylviculture et exploitation) à l'aval (produits finis et commerce), la filière forêt-bois joue un rôle essentiel pour l'économie et l'emploi régional. Fin 2012, en ALPC, 28 300 établissements emploient 56 300 salariés, soit plus que l'industrie aéronautique.

La filière forêt-bois regroupe aussi bien des établissements avec peu ou pas d'effectifs salariés - notamment dans le secteur de la sylviculture, de l'exploitation et du débardage - que des établissements pouvant employer plus d'une centaine de salariés, en particulier dans l'industrie du papier et du carton.

Répartis sur l'ensemble de la région, les établissements sont en général spécialisés selon les massifs et les essences dominantes. Les activités sylvicoles et celles de la première transformation qui représentent 6 % de

Sciages des cinq premiers départements en volume de sciage de la région (80 % des sciages en ALPC)



Source : Enquête annuelle de branche 2013

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dispose du plus vaste massif forestier national

.../...

l'emploi régional du secteur agriculture, sylviculture et pêche, se situent à proximité des massifs résineux les plus exploités. C'est le cas par exemple des départements des Landes et de la Gironde pour le pin maritime, de la Creuse et de la Corrèze pour le douglas.

Fortement concentrée, l'industrie du papier et du carton est surtout implantée en Gironde, Charente et Haute-Vienne. Elle regroupe quelque 10 000 salariés répartis dans près de 220 établissements.

Le secteur de la fabrication de meubles emploie, quant à lui, près de 4 800 salariés au sein d'environ 1 800 établissements (un quart des salariés de la filière bois régionale). Bien présentes en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, les entreprises de ce secteur profitent de la proximité de La Rochelle, premier port français pour l'importation de produits forestiers, en particulier de bois exotiques entrant dans la fabrication des meubles.

Près de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012

En 2012, les entreprises de la filière forêt-bois (hors commerce et service), ont réalisé un chiffre d'affaires de 9,7 milliards d'euros, au 1^{er} rang national des régions. ALPC joue un rôle de premier plan en particulier pour la première transformation : elle contribue pour un cinquième de la valeur nationale.

L'industrie du papier et du carton ainsi que le secteur du travail du bois constituent la moitié du chiffre d'affaires de la filière forêt-bois. Le secteur de la construction (menuiserie, charpente) et le commerce du bois en assurent chacun 20 %.

Avec 447 millions d'euros de chiffre d'affaires, la région participe au quart de la valeur nationale du secteur « travail forestier » (sylviculture, abattage, bûcheronnage, débardage...). Ce secteur se distingue en particulier par un nombre important de petites entreprises, souvent unipersonnelles, qui côtoient quelques grands opérateurs.

La fabrication de meubles et le commerce du bois représentent respectivement 546 millions et 1,9 milliard de chiffres d'affaires.

1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires à l'export

Avec 1,6 milliard d'euros en 2012 (première et deuxième transformations) la filière forêt-bois d'ALPC se positionne au 2^{ème} rang des régions françaises exportatrices derrière Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine. Les exportations représentent en 2012 17 % du chiffre d'affaires des entreprises de la filière forêt-bois.

60 % de la valeur à l'export est réalisée par les entreprises de pâte à papier ou carton. Ces unités appartiennent le plus souvent à de grands groupes internationaux, leaders européens ou mondiaux. Les exportations directes représentent plus de 40 % de leur chiffre d'affaires.

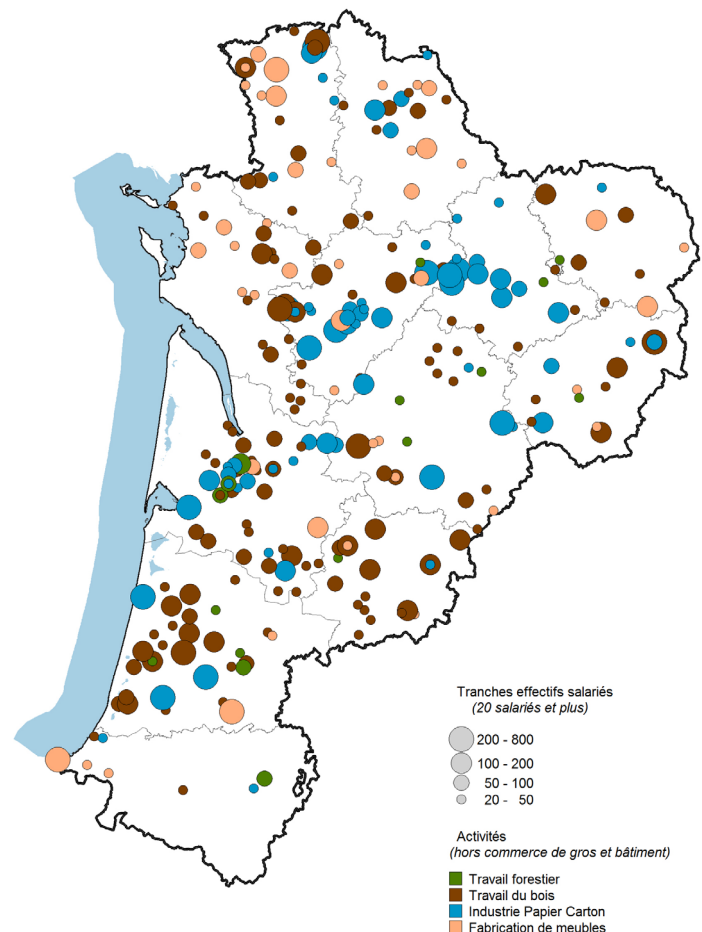
Une balance commerciale excédentaire de 300 millions d'euros

La valeur des importations pour la filière s'élève à 1,3 milliard d'euros, ce qui place la région en première position pour le solde du commerce extérieur de cette industrie.

Compte tenu de la hausse des exportations et de la baisse continue des importations, le taux de couverture de la filière, qui rapporte la valeur des exportations à celle des importations, ne cesse de s'améliorer en ALPC, contrairement aux résultats enregistrés dans le reste de l'hexagone. Il s'établit à 128 en 2014 contre 0,69 dans le reste de la France.

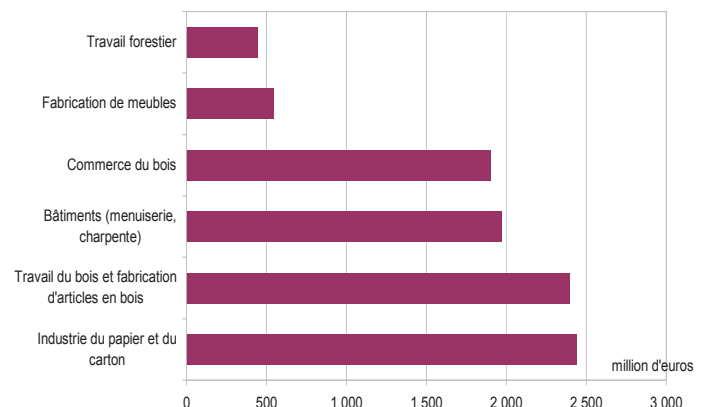
Corrélativement, le solde du commerce extérieur de la branche avoisine les 350 millions d'euros en 2014, contre 292 millions en 2009. Ce résultat s'inscrit de façon positive, dans un cadre national déficitaire d'environ 4 milliards d'euros par an. Il place ALPC en tête des régions françaises pour cet indicateur, juste devant Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine. ■

Les effectifs salariés en ALPC en 2012



Source : INSEE - CLAP

Répartition du chiffres d'affaires des entreprises de la filière forêt-bois en 2012



Source : Insee - SSP - Esane

ANALYSES & RÉSULTATS

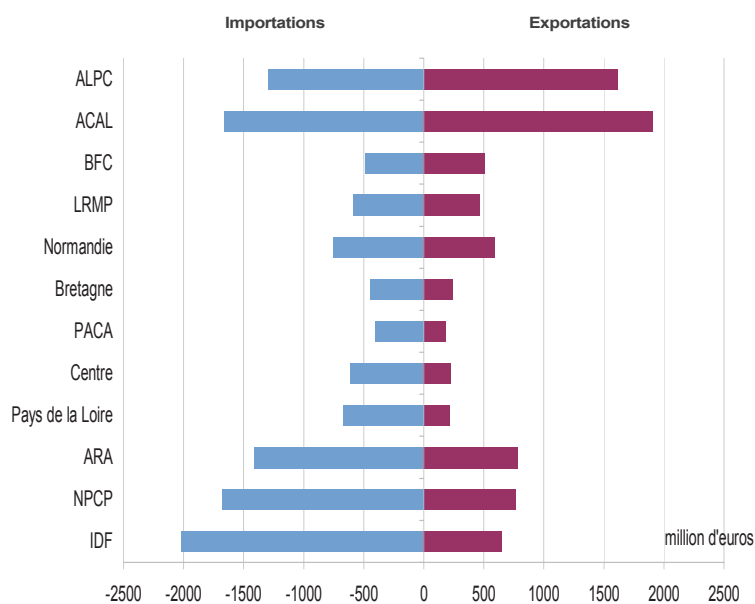
STATISTIQUES

La forêt et le bois en ALPC et dans ses territoires

	Taux de boisement (%)	Surface forestière (M ha)	Surface soumise à un DGD (M ha)	Récolte totale (M m ³)	Sciage total (M m ³)	Effectifs salariés
Charente	22	131	22	221,7	74,3	5 792
Charente maritime	16	111	16	143,6	78,3	4 764
Corrèze	43	251	44	900,9	248,1	3 005
Creuse	29	164	27	678,7	99,8	1 026
Dordogne	44	407	58	658,7	146,0	4 481
Gironde	49	494	232	2 199,7	512,0	10 589
Landes	61	568	387	3 541,4	605,8	6 825
Lot-et-Garonne	24	129	53	410,1	43,8	3 200
Pyrénées-Atlantiques	31	238	5	151,7	29,0	4 102
Deux-Sèvres	8	50	12	96,8	151,2	5 059
Vienne	18	127	33	234,2	9,8	2 830
Haute-Vienne	28	158	33	471,9	89,2	4 173
Ensemble	33	2 828	922	9 709,4	2 087,3	56 353
<i>Part région dans la France métropolitaine en %</i>	-	17	31	27,0	26,0	15

Sources : IFN 2009-2013, CRPF, EXF-SRI 2013, INSEE-Clap 2012

Le commerce extérieur de la filière forêt-bois en 2012



Source : Douanes

Sources et méthodes

Plusieurs sources de données ont été mobilisées pour réaliser cette publication.

Les informations sur la ressource sont extraites de l'Inventaire Forestier National, enquête réalisée par l'IGN. L'institut établit un état des lieux de la forêt française à partir d'une moyenne des données recueillies lors des cinq campagnes précédant l'année de publication. Pour la campagne de 2009 à 2013, les statistiques sont donc à rapporter à une année moyenne 2011.

La connaissance de la forêt privée de la région se base, en outre, sur l'enquête Structure de la forêt privée. Il s'agit d'une enquête réalisée par sondage en 2012 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF).

L'enquête exclut du champ des enquêtes les propriétaires de moins d'un hectare de forêt.

Les enquêtes annuelles de branche « exploitation forestière » et « scieries » permettent de suivre les volumes récoltés et sciés par essence.

Les données sur l'emploi de la filière forêt-bois sont issues du fichier Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), réalisé et renseigné par l'Insee. Elles sont ramenées à l'établissement, défini comme une unité de production, géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Pour cerner au mieux les contours de la filière forêt-bois, les nomenclatures NAF rev2 suivantes ont été retenues :

- travail forestier de 01210Z à 0240Z ;
- travail du bois et fabrications d'articles en bois de 1610A à 1629Z ;
- industrie du papier et du carton de 1711Z à 1729Z ;
- fabrication de meubles de 3101Z à 3109B, regroupe la fabrication de meubles en toute matière : bois, métal, plastiques et autres (rotin, osier) ;
- bâtiment de 4332A à 4391A ;
- commerce du bois de 4613Z à 4673A.

Les informations économiques sur les entreprises proviennent du fichier Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (Ésane) réalisé et renseigné par l'Insee. Dans le cadre de cette enquête, une entreprise est dite régionale lorsque plus de 80% de ses salariés sont dans la région.

Les données fournies par les douanes ont également été utilisées, notamment pour évaluer les exportations.

Une stratégie pour la filière forêt-bois qui doit désormais se concevoir à l'échelle du nouveau périmètre régional

Une nécessité de dynamiser les prélèvements, notamment feuillus, dans le cadre d'une gestion durable de la ressource et en respectant la hiérarchie des usages du bois

En ALPC, les trois quarts des récoltes sont aujourd'hui portés par les résineux alors que les deux tiers de la ressource en volumes sont concentrés sur les feuillus. Si les essences de conifères - principalement le pin maritime, les sapin-épicéa et le douglas - représentent presque 90 % des sciages, l'exploitation du bois d'œuvre feuillu ne cesse de refluer. En général de petite taille économique et peu compétitives, les scieries "feuillus", malheureusement et souvent, périclitent. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'avec la montée en puissance de grosses unités de cogénération, la tentation est forte pour certains propriétaires de valoriser rapidement, leurs peuplements par des coupes rases à destination du bois énergie, faute de débouchés plus rémunérateurs. Cette situation peut également créer des conflits d'usages, en particulier avec les industries de trituration (papier/panneaux de particules).

Les données concernant la ressource révèlent qu'il existe un réel potentiel de récolte supplémentaire, concentré principalement sur les feuillus. Cet effort de mobilisation, en particulier sur les contreforts du Massif central et la montagne pyrénéenne, devra s'appuyer sur les outils de gestion sylvicole (documents de gestions agréées) et des démarches territoriales partagées (ex : stratégies locales de développement forestier, chartes forestières). Il implique également des actions volontaristes pour renforcer le développement forestier visant à regrouper la gestion forestière (mise en place de GIEEF) et les réseaux de desserte. Il doit, bien entendu, s'inscrire aussi dans le cadre d'une gestion durable et responsable des peuplements. Il s'agit de se projeter dans une perspective de long terme afin d'orienter, autant que possible, la sylviculture vers la production de bois d'œuvre, garante d'une plus grande durabilité environnementale et économique. Afin de préserver l'équilibre des filières et de limiter les conflits d'usages entre le bois-énergie et les industries de trituration, il conviendra également de respecter dans les documents de gestion le principe de hiérarchie des usages : privilégier d'abord le bois d'œuvre, ensuite le bois industrie et en dernier ressort le bois énergie. Cette intensification des prélèvements devrait également passer par une stratégie plus poussée de contractualisation, pour sécuriser les approvisionnements des unités régionales et assurer une juste rémunération aux propriétaires.

Une réflexion stratégique à conduire désormais à l'échelle de la grande région pour renforcer la structuration et la compétitivité de la filière forêt-bois

La fusion des régions doit aussi permettre de conforter la filière forêt-bois, en ouvrant de nouvelles perspectives pour renforcer sa structuration de l'amont jusqu'à l'aval. Cela passe par des rapprochements entre les interprofessions existantes, mais aussi entre certains opérateurs. La coexistence d'industries spécialisées dans certains débouchés et très liées à des essences spécifiques implantées sur des massifs homogènes - pin maritime dans les Landes de Gascogne, douglas en Corrèze, peuplier en Lot-et-Garonne et dans les Charentes - devrait, a priori, limiter les situations de concurrence infra-régionale. Certaines entreprises pourraient profiter de ce redécoupage territorial pour développer des partenariats, voire des alliances commerciales pour conquérir de nouveaux marchés en particulier à l'export. Des gains de compétitivité sont par ailleurs sans doute envisageables, en recherchant des synergies entre les entreprises de première transformation - en particulier les scieries "feuillus" - afin qu'elles puissent atteindre une certaine masse critique pour rester concurrentielles et gagner des parts de marché.

Par ailleurs, la stratégie d'innovation industrielle, impulsée notamment par les interprofessions, avec le soutien de financements publics (ex : BPE, Conseil régional, État), doit désormais se concevoir à l'échelle de ce nouveau périmètre régional. A cet égard, l'implantation près de Bordeaux du pôle de compétitivité Xylofutur, seul en France dédié aux industries du bois et dont le nouveau contrat de performance va être prochainement signé, constitue une opportunité pour porter, au sein de ce nouveau périmètre régional, cette réflexion stratégique. Des actions collectives en matière de recherche et développement seront notamment encouragées pour concevoir de nouveaux produits, faire émerger de nouvelles filières (ex : bois aboutés, matériaux bio-sourcés, chimie verte...), ou encore renforcer la mise en réseau des acteurs de l'innovation - clusters, grappes ou pépinières d'entreprises, plate-formes technologiques, chambres consulaires - pour promouvoir de nouveaux usages du bois adaptés aux prescriptions des maîtres d'ouvrage.

Une problématique spécifique pour le massif des Landes de Gascogne suite aux tempêtes Martin et Klaus

Le massif des Landes de Gascogne occupe une place tout à fait spécifique au sein de ce nouvel ensemble forestier de 2,8 millions d'hectares. Par sa taille, son homogénéité et l'importance de son tissu industriel, il constitue un modèle intégré à part qui peut être comparé à des massifs de production d'envergure mondiale d'Australie, du Chili ou d'Argentine. Les deux tempêtes consécutives, Martin en 1999 et Klaus en 2009 ont toutefois considérablement affaibli son potentiel de production. En dix ans, la forêt des Landes de Gascogne a perdu presque la moitié (46 %) de son capital sur pied.

Les risques de déficit de production à moyen terme sont bien réels puisque l'industrie de transformation est dimensionnée pour un potentiel productif d'avant tempête de l'ordre de 8 à 9 millions de m³, alors que la récolte actuelle plafonne à 6 millions de m³. La priorité pour la forêt landaise et le tissu industriel qui lui est attaché consiste donc à sécuriser les approvisionnements, notamment à travers une politique ambitieuse de reconstitution du massif et d'optimisation de la récolte de bois.

Un plan de solidarité gouvernemental est conduit depuis 2009. Il a notamment permis de financer la création d'aires de stockage (10 millions de m³), l'évacuation des bois chablis et le dégagement des pistes. Il finance aujourd'hui la reconstitution des forêts sinistrées avec un objectif de 200 000 ha à l'horizon 2019.

Les enjeux attachés à ce massif nécessitent la mise en œuvre d'actions stratégiques spécifiques pour :

- optimiser la reconstitution des surfaces sinistrées,
- conforter les approvisionnements industriels en adaptant les itinéraires sylvicoles et en veillant à la mise en œuvre des documents de gestion sylvicole,
- limiter les conflits d'usage entre bois énergie, bois de trituration et bois d'œuvre,
- veiller à la préservation des surfaces forestières,
- renforcer la surveillance et la protection du massif contre les risques feux de forêt et sanitaires.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole
<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et des DRAAF Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr> - <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr> - <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE

2015

Prix : 2,50 €



Agreste la statistique agricole

Directeur Régional Aquitaine : François PROJETTI

Directrice Régionale Limousin : Anne-Marie BOULENGIER

Directeur Régional Poitou-Charentes : Michel SINOIR

Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIÈRES

Directeur de publication : Benoit BOUTEFEU

Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN

Impression : AIN / Dépôt légal à parution

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"